

Fonctions du « Leader » ou « Patron » de l'École

Fonctions managériales

- Autonomie et obligation de résultats = Accroissement de l'obligation de rendre des comptes
- Décisions du directeur immédiatement exécutoires
- Lettre de mission et primes liées aux résultats
- Contrôles accrus des adjoints : pilotage par l'évaluation
- Directeur = un vrai Manager (cf. citations de l'UMP)
- Faire accepter les résultats aux évaluations comme des indicateurs de performance
- Publication des résultats, Evaluations
- Evaluation et analyse des résultats par les statistiques
- Formation des adjoints : c'est le patron qui en décidera, au vu des résultats des évaluations

Fonctions administratives

- Voix prépondérante au sein du conseil des maîtres
- Représentant de l'Etat
- Sera amené à faire des remplacements courts
- Directeur d'E2P ne pourra pas être président du CA
- Déchargé à 100%
- Connaissances en statistiques (devra apprécier la pertinence des indicateurs)
- Perçoit des primes liées aux résultats



Fonctions relationnelles

- Elaboration d'un pacte éducatif entre les services de l'Etat et les Collectivités
- Construction de partenariats
- Coordination des temps scolaires
- Reconnu pour ses talents de rassembleur, d'organisateur, sa capacité à faire émerger des idées
- Pouvoir d'arbitrage (voix prépondérante dans les conseils des maîtres)
- Directeur de 14 classes ne sera déchargé qu'à 75%, les 25% restants seront répartis entre les adjoints référents

Fonctions pédagogiques

- Affecte les enseignants sur les niveaux de classes
- Recrute les personnels non titulaires (EVS, enseignants...)
- Consulté par l'IEN lors de l'inspection des adjoints
- Chargé de mettre en œuvre les mesures ministérielles
- Du projet d'école au contrat éducatif : élabore et conclut le contrat éducatif, contrat qui est adopté EN conseil des maîtres et non PAR le conseil des maîtres
- En parallèle, création un observatoire des bonnes pratiques qui mutualise les bonnes pratiques des enseignants : aide le professeur tout au long de sa carrière à effectuer le bon geste pédagogique, éradique les mauvaises pratiques, conseille les professeurs dans leurs pratiques et leurs préparations
- Evite de se trouver dans une situation où plusieurs méthodes pédagogiques cohabitent (ex : méthodes de lecture)



SNUipp-FSU 67 – 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

Tel : 03 90 22 13 15 – Fax : 03 90 22 13 16

Mail : snu67@snuipp.fr - Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Image du poulpe téléchargée sur <http://www.lagruyere.ch/archives/2005/05.06.25/images/poulpes.jpg>

